

Liberté Égalité Fraternité

## Élection des membres des chambres d'agriculture Date de clôture du scrutin: 31 janvier 2025

Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels

## à adresser avant le 15 septembre 2024:

à la Commission d'établissement des listes électorales (CELE) Préfecture de la Charente-Maritime – DCC/BRGE 38 rue Réaumur – CS 70000 – 17017 LA ROCHELLE CEDEX 01

Je soussigné(e) (nom et prénoms)			
nom d'usage			
né(e) le département département			
	résidant à		
	tre inscrit(e) sur la liste électorale de la <b>co</b>		•
pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le collège suivant :			
	Collège 1 : Chefs d'exploitation et assimile Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers Collège 3 A : Salariés de la Production Agi Collège 3 B : Salariés des Groupements Pr Collège 4 : Anciens exploitants et assimilé	és ricole ofessionnels Agricoles	
<ul> <li>J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale (2)</li> <li>J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité (3)</li> </ul>			
Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de (4)			
Je joins à la présente demande les pièces suivantes : <sup>(5)</sup> - Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé) Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doivent être jointes : d'une part, l'avis d'imposition foncière et, d'autre part, la copie du bail écrit ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur.			
	F	ait à le	
		(signature)	

<sup>(1)</sup> Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

<sup>(2)</sup> Pour les personnes de nationalité française.

<sup>(3)</sup> Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne

<sup>(4)</sup> A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

<sup>(5)</sup> Indiquer les pièces jointes à la demande